

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

28 juin 2019

Date d'affichage :

11 juillet 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **4 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. GRENET, HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SANNAT, MM. VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Emilie LARIEU, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacques LAMY

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : François PRADEAU

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2019**

QUESTION N° 15

OBJET : Réalisation d'une crèche à la Varenne : cession de terrain à Riom Limagne et Volcans

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 17 juin 2019 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 19 juin 2019.

Riom Limagne et Volcans, compétente en matière de petite enfance depuis 2016, porte un projet de construction d'un site d'accueil collectif de petite enfance supplémentaire sur le territoire de Riom.

Cet équipement permettrait de soustraire un certain nombre de lits existants à ce jour sur le multi accueil de la rue Amable Faucon, et ainsi de limiter l'exposition au risque inondation de ce site. Il permettrait en outre de répondre aux préconisations des services départementaux de la PMI mentionnant que les établissements d'accueil de jeunes enfants de plus petite taille (agrément inférieurs à 45 places) favorisent un meilleur accueil de ces derniers et de leur famille. Une crèche familiale complètera le dispositif.

Une portion de la parcelle cadastrée section BD n°644 de 22 643 m², située quartier de la Varenne au sud du gymnase Jean Zay, et faisant partie du domaine privé communal, a été identifiée comme pertinente pour recevoir ce nouvel équipement.

L'emprise foncière retenue, d'une surface de 2 684 m², pour la mise en œuvre de ce projet est comprise entre le gymnase situé au nord, l'emprise du terrain de sport situé à l'ouest et les parcelles privatives situées au sud.

Les opérations de bornage réalisées début juin n'ont pas encore donné lieu à plan définitif et à numérotation parcellaire.

La valeur de cette parcelle a été estimée à 46 euros/m² selon les Domaines soit 123 464 €.

COMMUNE DE RIOM

Compte tenu des raisons pour lesquelles la construction de cet équipement est décidée et précisée ci-dessus et du maintien du nombre de lits sur le territoire communal, la Commune de Riom céderait cette emprise à Riom Limagne et Volcans à l'euro symbolique.

Vu les articles L 2121-19 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **décider de la cession à l'euro symbolique à Riom Limagne et Volcans de l'emprise de 2 684 m² nécessaire à la construction d'une crèche,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 4 juillet 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL